

agenda

30 mai

STAGE DE SCRAPBOOKING
Horaires : 9h-13h
Organisateur : AFR
Lieu : Oursière

ANIMATION THÉÂTRE

Organisateur : AFR
Lieu : Place du marché à 11h

02 juin

REMISE DES PRIX
«MAISONS FLEURIES»
Organisateur : Syndicat Initiative
Lieu : Mairie à 18h

07 juin

THÉÂTRE À REVEL
Organisateur : AFR
Lieu : Oursière à 15h30

08 juin

VISITE MUSÉE DE LA VIGNE
À MONTMÉLIAN
Organisateur : Le Perlet
Lieu : Montmélian

10 juin

CONCERT DE PIANO
SUR LE LAC
Organisateur : Kafé Sauvage
Lieu : lac de Freydières
à 19h Précises !

12 juin

KERMESSE
Organisateur : APE
Lieu : Place Mairie ou Oursière

FÊTE DES RANDONNEURS
Organisateur : Le Perlet
Lieu : St Jean-le-Vieux

13 juin

FÊTE DE L'ÉTÉ
SCÈNE OUVERTE
Organisateur : AFR
Lieu : Oursière

19 juin

CINÉTOILE
Organisateur : Mairie
Lieu : terrain de jeux ou Oursière
en cas de pluie à 21h30

25 juin

RÉUNION PUBLIQUE : PLU
Organisateur : Mairie
Lieu : Salle de l'Oursière à 20h

N'hésitez pas à aller régulièrement sur le site à la rubrique Agenda pour être informé des dernières nouvelles...

Infos mairie

Élaboré durant le premier trimestre, le budget prévisionnel 2015 a mobilisé toutes les commissions municipales. L'exercice fut complexe, car il a fallu, cette année encore, faire face à une baisse sensible des dotations de l'État, notre commune étant, comme toutes les communes de France, soumis à l'effort national de redressement des finances publiques. Nous avons donc élaboré un budget prudent tout en prévoyant des travaux d'investissement nécessaires à notre village. Vous trouverez dans ces Brèves le budget présenté dans sa globalité.

Nous avons engagé le Plan Local d'Urbanisme. Nous ne sommes qu'au début d'une longue démarche et la première réunion publique, animée par le cabinet qui nous accompagne aura lieu le 25 juin. Cette première réunion d'information permettra à tous ceux qui le souhaitent de comprendre le cadre et les fondements d'un PLU.

Suite aux visites de hameaux, le forum des habitants aura lieu ce mois-ci, vous trouverez toutes les informations pratiques dans ce numéro.

Je vous souhaite une bonne lecture. N'hésitez pas à enrichir toutes ces informations via le site internet de Revel, complètement rénové, plus convivial et mis à jour très régulièrement, pour une communication qui nous l'espérons répondra à vos attentes.

Bernard Michon, Maire de Revel



La participation citoyenne

Une matinée d'échange et de travail collaboratif ouverte à tous !

Au programme :

- Accueil café-croissants
- Retour sur les visites de hameaux réalisées de novembre 2014 à mars 2015, et présentation des moyens mis en œuvre par l'équipe municipale pour faciliter l'accès à l'information et permettre la consultation des habitants.

- Forum des Habitants : Vous avez des idées de projets pour la vie du village ? Vous avez envie de vous engager au service d'un projet collectif ?
- Quelles sont vos idées, vos envies pour le village, sur lesquelles vous seriez prêts à vous investir, ou que vous aimeriez soumettre aux participants ?

Recensement des idées et propositions de chacun, puis travail collaboratif afin de faire émerger des groupes de travail sur les besoins et intérêts qui émergent.

Une matinée organisée et animée avec l'appui bénévole de Sylvie Barnezet, chargée de participation des habitants à Grenoble Alpes Métropole.

Réservez votre matinée du 23 mai et venez nombreux pour continuer à faire vivre le village...ensemble !

Compte rendu du

Conseil Municipal

des 2 février et 17 mars 2014

Vous retrouverez toutes les délibérations votées lors de ces conseils sur le site Internet à la rubrique « mairie / compte-rendu des conseils »

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Catherine REAULT ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Jean-Paul BELLIN ; Frédéric GEROMIN ; Alain GUIMET ; Vincent PELLETIER

Absents : Christelle DEROUET ; Laurence LEROUX

Procurations : Stéphane MASTROPIETRO à Thierry MAZILLE

DELIBERATION N° 1 :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR CONSTRUCTION D'UN ABRI A SEL

Monsieur le Maire demande à Mme BOURDELAIN d'exposer le projet de construction d'un abri à sel de déneigement.

L'estimation des travaux s'élève à 28.450 € HT. Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à :

- Demander une subvention au Conseil Général de l'Isère
- Demander au Conseil Général de l'Isère l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.

DELIBERATION N° 2 :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX ROUTE DE LA TOUR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de grosses réparations sur la route de la Tour.

DELIBERATION N° 3 :

OBJET : APPROBATION DE LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Cette réglementation des boisements est une procédure d'aménagement foncier, régie par les articles L.126-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, compétence du Conseil Général depuis la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005.

Toute la procédure a été portée par le Conseil Général avec la CIAF de Revel/St Jean le Vieux, et une enquête publique a eu lieu du 6 octobre au 6 novembre 2014.

Les conclusions du Commissaire Enquêteur indiquent un avis favorable au projet de réglementation et protection des boisements présenté par la CIAF, il convient à chaque commune de délibérer pour donner son avis.

Après délibération, le conseil municipal de Revel donne à l'unanimité un avis favorable à cette réglementation et protection des boisements.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mars 2015

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Catherine REAULT ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Jean-Paul BELLIN ; Frédéric GEROMIN ; Alain GUIMET ; Vincent PELLETIER

Procurations : Céline BERNIGAUD à Sandrine GAYET ; Stéphane MASTROPIETRO à Thierry MAZILLE ; Laurence LEROUX à Coralie BOURDELAIN ; Christelle DEROUET à Bernard MICHON

N° DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE	ADOPTION	
1	vote du compte de gestion communal 2014	pour contre abstention NPPP	14 0 1 0	Adopté à la majorité
1 bis	vote du compte de gestion eau-assainissement 2014	pour	15	Adopté à l'unanimité
2	vote du compte administratif communal 2014	pour contre abstention NPPP	13 0 2 0	Adopté à la majorité
2 bis	vote du compte administratif eau et assainissement 2014	pour	15	Adopté à l'unanimité
3	affectation des résultats du budget principal	pour	15	Adopté à l'unanimité
3 bis	affectation des résultats du budget eau et assainissement	pour	15	Adopté à l'unanimité
4	vote des 3 taxes	pour	15	Adopté à l'unanimité
5	vote du budget primitif communal 2015	pour contre abstention NPPP	11 0 4 0	Adopté à la majorité
5 bis	vote du budget primitif eau et assainissement 2015	pour	15	Adopté à l'unanimité
6	délibération prescrivant la révision du POS pour élaboration du PLU	pour contre abstention NPPP	14 0 1 0	Adopté à la majorité
7	schéma directeur de gestion des eaux pluviales	pour	15	Adopté à l'unanimité
8	recours au service emploi du Centre de Gestion pour remplacements d'agents	pour	15	Adopté à l'unanimité
9	demande de distraction de parcelles forestières ONF	pour	15	Adopté à l'unanimité
10	adhésion au groupement de commandes du SEDI pour choix d'un fournisseur d'électricité	pour	15	Adopté à l'unanimité
11	Autorisation à signer un permis de construire pour abri à sel	pour	15	Adopté à l'unanimité
12	Autorisation au département de l'Isère à gérer les subventions de l'Agence de l'Eau	pour	15	Adopté à l'unanimité
13	Demande de subvention pour travaux route de la Tour	pour	15	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire a ensuite proposé l'élection d'un troisième adjoint. Madame Sandrine GAYET étant candidate, il a été procédé au vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 15 | Bulletins nuls : 3 | Suffrages exprimés : 12 | Nombre de suffrages obtenus par Madame GAYET : 12

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : c'est parti !

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Revel est en vigueur depuis 1989. Après plusieurs procédures d'adaptation, il n'est plus adapté aux préoccupations actuelles d'aménagement et de gestion du territoire. Il apparaît en effet aujourd'hui nécessaire de redéfi-

nir l'organisation du territoire communal pour permettre un développement cohérent et maîtrisé de la commune, conserver la qualité du cadre de vie actuel et préserver l'avenir.

De plus, la refonte du POS est rendue nécessaire par l'obligation de se conformer aux nouvelles lois et documents cadres qui ont été élaborés depuis :

La Loi d'Engagement National pour l'Environnement (Grenelle) du 12 juillet 2010, qui est

venue renforcer les préoccupations environnementales dans les documents d'urbanisme en les enrichissant de nouveaux objectifs en matière de développement durable, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Région Grenobloise, approuvé en 2012, qui définit des grandes orientations d'aménagement en matière d'organisation du territoire

(habitat, déplacements, développement économique...) à grande échelle et des prescriptions à l'échelle communale.

La Loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, qui a pour objectif de répondre à la crise du logement tout en limitant l'artificialisation des sols.

Ainsi, par délibération du 17 mars 2015, la municipalité s'est engagée dans la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, qui viendra remplacer le Plan d'Occupation des Sols.

Elle a missionné une équipe d'urbaniste-paysagiste-environnementaliste pour l'accompagner. Les études ont démarré en février 2015. Le PLU est le document d'urbanisme communal qui donne les règles de construction et d'utilisation du sol sur chaque parcelle. C'est un outil d'organisation, de programmation et de maîtrise du foncier. Son élaboration est donc un moment très important dans la vie de la commune. En effet, le PLU qui s'appliquera devra être issu d'une véritable réflexion sur le devenir communal et à ce titre il doit prendre en compte la vision de tous les acteurs et usagers du territoire : le Conseil Municipal, les habitants, les partenaires de la commune (Communauté de Communes, Conseil Départemental, État, Chambre d'Agriculture...). Dans ce but une démarche de concertation sera mise en œuvre tout au long des études pour informer et échanger avec les habitants sur les réflexions menées par les élus.

Au moins 3 réunions publiques seront organisées tout au long de la phase d'études pour présenter l'état d'avancement du projet, au cours desquelles les avis et remarques pourront être exprimés.

Une exposition sur l'évolution des réflexions sera installée en Mairie en parallèle des réunions publiques 2 et 3.

Le bulletin municipal et le site Internet de la mairie seront utilisés pour informer régulièrement les habitants de l'avancée des réflexions.

Afin de recueillir la vision des habitants de la commune sur leur territoire, un questionnaire sera distribué à l'été 2015 ; les réponses apportées seront prises en compte pour définir le projet communal.

Selon les besoins ressentis au fur et à mesure de l'avancée des réflexions, les habitants pourront être sollicités de manière ponctuelle sur des thématiques spécifiques.

Une fois le projet finalisé et validé par le Conseil Municipal, et après consultation des partenaires extérieurs, le PLU fera l'objet d'une enquête publique afin de recueillir l'avis des habitants sur le projet final. Les remarques formulées pourront être prises en compte en fonction de l'analyse du commissaire-enquêteur et de ses conclusions.

La municipalité prévoit que le PLU soit applicable en 2017.

La première réunion publique de présentation de la démarche et de l'outil PLU se tiendra le jeudi 25 juin à 20h.

Budget communal 2015 :

Le conseil municipal a adopté le 17 mars les budgets prévisionnels 2015 de la commune, de l'eau et de l'assainissement. Vous pouvez trouver sur le site toutes les délibérations afférentes à ce vote.

L'élaboration du budget est toujours un temps fort pour l'équipe en place. Si notre situation financière globale reste satisfaisante avec un

excédent de 294 000 € (c'est à dire notre capacité d'auto-financement) nous devons faire face à la baisse des dotations de l'État et une baisse des recettes.

Certaines lignes de ce budget nécessitent cependant quelques commentaires :

Charges de personnel : en augmentation, les dépenses de personnel sont principalement dues à la mise en œuvre des rythmes scolaires, des revalorisations légales des salaires du personnel, des prévisions pour des remplacements maladie et enfin une augmentation des charges sociales.

Au regard des charges de personnel, il convient cependant de soustraire des recettes provenant des usagers (cantine, garderie, animation, TAP...), de l'État pour Natura 2000, un reversement du budget de l'eau et de l'assainissement et une participation de St Jean le Vieux pour l'école et l'animation.

Le soutien du budget de l'eau : une priorité ! Depuis plusieurs années, le budget communal subventionne annuellement à hauteur de 104000€ le budget de l'eau pour permettre son équilibre afin de poursuivre la rénovation et l'entretien de notre réseau d'eau potable. Cette année, nous avons inscrit une dotation exceptionnelle de 200 000 € supplémentaires au budget de l'eau pour des travaux exceptionnels. En effet, suite à des ruptures répétées sur le tronçon entre le réservoir des

Roussets et le Tor, nous serons peut être amenés à entreprendre des travaux importants de rénovation de cette partie du réseau. Audit : Nous avons évoqué en conseil, la possibilité d'avoir recours à un cabinet externe pour établir un audit du fonctionnement et de la gestion de notre commune. En effet, nous savons déjà que les baisses de dotations de l'État se répéteront en 2016 et 2017.

POUR RAPPEL :

La communauté de communes du Grésivaudan étudie la possibilité de prendre la compétence « eau et assainissement ». Une commission chargée des travaux préparatoires doit rendre ses conclusions courant 2015 pour une prise des compétences début 2016. Comme annoncé durant notre campagne, face à la réalité de notre réseau, le coût total pour sa mise en conformité avoisine les 7 millions d'euros. Si cette prise de compétences peut susciter des débats au sein du conseil, nous ne pourrions sans l'appui de la communauté mener à bien la rénovation totale de notre réseau.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR CETTE ANNÉE :

Hormis les 200 000 € alloués pour le budget de l'eau, nous avons voté des investissements pour les travaux suivants :

PROJETS 2015			
	DÉPENSES	RECETTES	
SITE INTERNET	4 560 €		4 560 €
PLU	60 000 €	8 000 €	52 000 €
SCHEMA EAUX PLUVIALES	20 000 €		20 000 €
DESSERT FORESTIERE LES MOLETTES	165 000 €	132 000 €	33 000 €
VOIRIES	77 000 €		77 000 €
EPAREUSE	35 136 €		35 136 €
ABRI SEL	29 852 €	4 536 €	25 316 €
ECOLE / MAIRIE : mission AMO	15 000 €		15 000 €
ECLAIRAGE PUBLIC	14 950 €	11 960 €	2 990 €
FENETRES CURE	6 310 €		6 310 €
HUILERIE : chéneaux sur bâtiment	5 760 €		5 760 €
TOITURE EGLISE	5 200 €		5 200 €
PANNEAUX DE VOIRIE	4 500 €		4 500 €
MATERIEL ST	4 400 €		4 400 €
TRAVAUX PONT DES MARTINOTS*	45 780 €		45 780 €
GLISSIERE ENTREE VILLAGE	6 528 €		6 528 €
GRADINS ECOLE MATERNELLE	5 000 €		5 000 €
PARAFOUDRE EGLISE	1 700 €		1 700 €
VIDEOPROJECTEUR + ECRAN	1 000 €		1 000 €
TOTAUX	507 676 €	156 496 €	351 180 €

Nota* : Il faut préciser que les montants de dépenses sont des maximum et que nous ne mettons que les subventions pour lesquelles nous avons un montant prédefini. Pour le Pont des Martinots, une demande de subvention sera faite mais nous n'en connaissons pas le taux à ce jour.

TAXES :

Les impôts locaux sont calculés à partir d'une valeur locative de vos biens, qui fait

l'objet de divers abattements et à laquelle on applique différents taux.

Le conseil a voté à l'unanimité de ne pas modifier le taux des taxes communales. Cependant les bases locatives utilisées chaque année au calcul des impôts devraient être revalorisées par les services fiscaux de l'État.

Taxe habitation : 11,38 %

Taxe foncière bâti : 21,01 %

Taxe foncière non bâti : 63,45 %

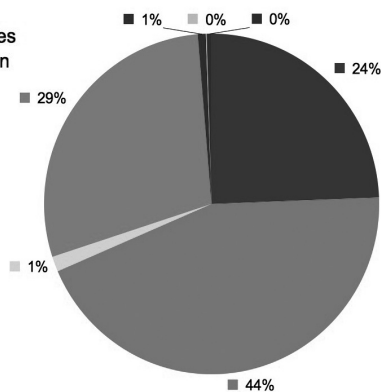
Budget de fonctionnement 2015

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	341854
Charges de personnel	618786
Atténuations de produits	20225
Autre charges gestion courante	402534
Charges financières	10700
Charges exceptionnelles	1160
Op d'ordre entre section	6561
TOTAL	1401820
TOTAL DÉPENSES	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Atténuation de charges	18728
Produit de services	131530
Impôt et taxes	632025
Dotations et participations	303638
Produit de gestion courante	19379
Opérations d'ordre entre sections	2261
TOTAL	1107561
Report années antérieures	294258
TOTAL RECETTES	1401819

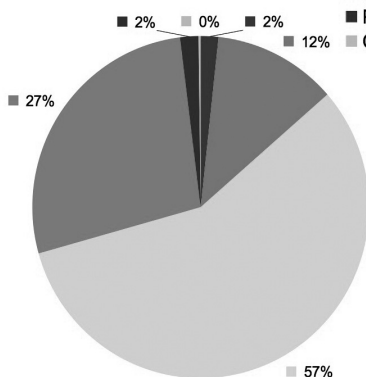
Dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autre charges gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Op d'ordre entre section



Recette de fonctionnement :

- Atténuation de charges
- Produit de services
- Impôt et taxes
- Dotations et participations
- Produit de gestion courante
- Opérations d'ordre entre sections



DÉPENSES 2014	
Désignation	Budget 2014
Dépenses 2014	328 325 €
Charges de personnel	540 981 €
Autres charges de gestion	170 000 €
Subventions budget eau	104 700 €
Intérêts d'emprunts	11 803 €
DÉPENSES 2014	1 155 809 €
RECETTES PERSONNEL 2014	
Eau	42 000 €
Natura 2000	28 800 €
Cantine	18 000 €
Remboursement frais maladie	19 900 €
TAP	13 568 €
Facturation St Jean/ St Martin	17 855 €
Garderie	27 400 €
	167 523 €
RECETTES 2014	
Remboursement personnel	20 225 €
Produits des services	299 105 €
Impôts et taxes	675 527 €
Dotations et participations	360 920 €
Autres produits gestion courante	13 276 €
Produits exceptionnels	38 436 €
RECETTES 2014	1 407 489 €

Parole de revéolois

LA RENOUÉE DU JAPON

Cette plante qui longeait les berges de l'Isère a décidé de prendre de l'altitude. La voici maintenant bien installée à Revel.

Il faut savoir, que La Renouée du Japon est une plante vivace, rhizomateuse. Elle forme des buissons hauts et denses. Lorsqu'elle trouve un endroit qui lui plaît, elle le colonise et devient invasive. Elle a une grande capacité à se reproduire par ses graines et ses rhizomes.

Elle est utilisée en pharmacopée chinoise. Elle a été introduite chez nous au début du siècle dernier, elle

servait de fourrage aux chevaux. Depuis, elle ne nous a pas quittés. Les berges des rivières ne lui suffisent plus, elle adore les milieux humides et acides. Est-ce la raison qui l'a faite monter sur les hauteurs ?

J'ai envie de dire à tous ceux qui côtoient cette plante près de chez eux de ne pas l'ignorer. Passer à côté sans la regarder lui permet de se développer pour se faire remarquer.

A chacun d'en penser ce qu'il veut. Derrière l'abri bus du Soubon, il y a un gros buisson ; 4 à 5 fois dans l'année, je coupe les tiges, cela évite que le buisson se transforme en mur végétal.

Renée Moge.





L'éclairage de notre village

Hormis le secteur du bourg et celui de la Bourgeat, l'éclairage de notre village est ancien, il n'est plus aux normes et nécessite une importante rénovation. Le récent état des lieux que nous avons réalisé confirme une disparité des points lumineux et un important travail de rénovation des boîtiers pour leur mise en conformité.

Les réverbères ayant été installés depuis plusieurs dizaines d'années, leur implantation a suivi une logique rurale et paysanne qui n'a plus sens aujourd'hui. En effet, nombre de lampadaires éclairaient les points de collecte du lait et n'ont aujourd'hui plus d'utilité (d'autant plus que de nombreuses habitations sont équipées d'éclairages automatiques se déclenchant lorsqu'un occupant arrive). Par ailleurs, nous constatons la nécessité d'un renforcement de la sécurité des piétons et des personnes utilisant le bus, sécurité peu prise en compte actuellement.

A l'heure de leur rénovation, nous avons ainsi décidé de revoir l'implantation d'un certain nombre de lampadaires.

L'objectif qui guidera nos choix sera en premier lieu la sécurité au niveau des abris bus et des points dangereux. Nous chercherons aussi à réduire la pollution lumineuse et à limiter les charges de fonctionnement : de ce fait, certains points seront supprimés et d'autres seront ajoutés. Dès que nous aurons la possibilité de mettre la carte du village à jour sur un format numérique, nous la mettrons en ligne.

Ces travaux de mise en conformité seront subventionnés à hauteur de 80% par le Syndicat des Énergies de l'Isère dont nous dépendons.

Campagne de curage des fosses septiques

Comme chaque année, nous vous proposons de bénéficier de tarifs négociés dans le cadre d'une campagne collective de vidange des fosses septiques : 190€ TTC pour une cuve de 3m3. Vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie : mairie@revel-belledonne.com

Info RD

Au vu du mois de mai et de ses nombreux ponts et des problèmes de faisabilité technique, nous n'avons pas été en mesure de pouvoir mettre en page la nouvelle mouture du Revel Dialogue comme nous l'aurions souhaité. Nous travaillons actuellement sur ce dossier et nous allons prochainement procéder à une consultation afin de trouver un prestataire pour répondre à notre demande. Les Brèves et le site sont néanmoins en place pour vous donner toutes les informations de la commune.

Merci de votre compréhension.

ANIMATION ENFANCE JEUNESSE

Le centre de loisirs 6-12 ans

Ouverture du lundi 6 juillet au vendredi 24 juillet 2015 de 8h à 18h.

Accueil à la maison Guimet.

Distribution du programme via l'école.

Inscriptions fin mai/début juin.

Animation jeunes 11-17 ans

Surveillez vos boîtes aux lettres, le « Bulletin des Jeunes arrive! Avec le programme des camps d'été, les dates et les modalités d'inscription :

CAMP 11-14 ANS :

du 6 au 13 juillet 2015 à Chorges (autour du lac de Serre-Ponçon) 20 places.

CAMP 14-17 ANS :

du 13 au 18 juillet 2015 dans la Drôme.

Il reste 5 places.

CAMP 14-17 ANS :

du 19 au 29 juillet 2015 à Naujac. (complet)

Contact : Service animation / Mairie de Revel
04,76,89,86,00 ou 06,87,71,53,04

service-animation@revel-belledonne.com

www.revel-belledonne.com

rubrique animation

ET AUSSI POUR LES JEUNES....

• **AIDE Bafa/Bafd** : La mairie accorde une subvention de 260 € pour le passage du Bafa ou du Bafd. Limité à 3 par an.

• **PROJET COUP DE POUCE** : Il s'agit d'une aide (conseil ou financière) au départ autonome des jeunes de 16 à 20 ans. Elle s'applique toute l'année. Date limite de dépôt des dossiers pour cet été : 18 mai, réponse courant juin.

• **PROJET COUP DE PASSION** : Le CCAS propose aux jeunes de 16-20 ans qui ont une passion, qui s'investissent dans une activité (sport, musique, culture...) de leur apporter une aide au projet liée à cette passion. Limité à 4 par an. Date limite de dépôt des dossiers : mi-septembre.

• ANIMATIONS CCGP :

Contact Jérémie Rouchon au
06,37,77,58,39

• ESPACE ARAGON :

La prochaine soirée ciné J sera le vendredi 5 juin (horaire à confirmer : dès 19h ou 19h30) Nous en profiterons pour diffuser les films d'atelier réalisés dans le cadre du projet ciné J, en présence des jeunes réalisateurs. Le film est en cours de confirmation.

Contact : Mme Freydière, médiatrice Espace Aragon
mfreydiere@le-gresivaudan.fr
04 76 71 69 42

Retrouvez sur le site internet un petit horizon des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Les enfants ont pu profiter du beau temps pendant les activités les mardi après-midi. Parents, vous allez recevoir prochainement un questionnaire destiné à évaluer ces activités, leur organisation, leur contenu : merci de bien vouloir y répondre afin que celles-ci répondent au plus près aux exigences du dispositif, à vos attentes et à celles de vos enfants.

Infos associatives

Revel en fête le 13 juin

Venez nombreux participer à cette journée festive organisée pour tous les Revelois juste avant le début de l'été.

AU PROGRAMME : Présentation et démonstration des activités AFR des enfants et adultes

SCÈNE OUVERTE : des dizaines de musiciens et chanteurs amateurs se succéderont pour offrir un show musical frais et éclectique : Soirée dansante avec Nicolas, le fantastique DJ de Revel

Grillades et assiettes végétales bio seront proposées le soir pour se restaurer sur place et une buvette sera ouverte dès 18h

Un rendez-vous à ne rater sous aucun prétexte !

Fête cubaine le 23 mai

Réservez votre soirée du 23 mai... à partir de 19h en salle de l'Oursière

Soleil et rythmes latinos tout droit de Cuba : Salsa, Bachata, Merengue, Tcha-Tcha-Tcha, Mojito à gogo, un 'ti' coup de rhum/menthe glacée pour partir du bon pied !

Une animation pour tous par « el professor » Bernard Praz

Et pour finir soirée dansante à volonté, on partagera le salé, le sucré ou la boisson que vous apporterez

Pré-inscription souhaitée auprès de l'AFR (afrevelloisirs@gmail.com)

Ouvert à tous – débutants et confirmés

Des infos plus précises très bientôt...

Théâtre à Revel le 7 juin

ANIMATION THÉÂTRE LE 30 MAI VERS 11H SUR LA PLACE DU MARCHÉ

Les comédiens de l'atelier théâtre viendront ce 30 mai vous présenter sur la place du marché quelques extraits de leurs pièces jouées le week-end suivant.

N'hésitez pas à venir les encourager !

THÉÂTRE LE DIMANCHE 7 JUIN À PARTIR DE 15H30 À LA SALLE DE L'OURSIÈRE

Le groupe de théâtre nous offre chaque année l'occasion de voir des pièces de qualité. Alors si vous voulez passer une bonne après-midi, n'hésitez pas, c'est gratuit !

GRUPE ENFANTS :

« **Le lapin de pâques et la petite souris** » : comment le père Fouettard instrumente la dispute des deux gentils personnages.

« **Le tailleur fou** » : un client rentre chez le tailleur pour se faire confectionner une veste, le tailleur a une drôle de façon de prendre les mesures!

« **Baga yaga** » est la sorcière la plus célèbre des contes Russes. Elle est très mécontente et se venge sur des personnages qui nous sont familiers.

GROUPE ADOS

La pièce est une création des ados à partir d'extraits de l'ouvrage « Parents Ados » de Florence MONTEL où différents thèmes de la société sont abordés.

GROUPE ADULTES DE 17H À 19H

En 1664 Molière montre, dans « Le Tartuffe », les dangers de l'imposture et de l'aveuglement. Deux fois interdite à l'époque, sa pièce est plus que jamais d'actualité. Et si le rire restait le meilleur moyen de combattre le fanatisme ?

Des entractes seront prévus pour échanger avec les comédiens !.....

RECRUTEMENT

Comme chaque année le bureau de l'AFR se renouvelle en partie. Si l'aventure vous tente, que vous avez envie de participer à la vie du village et l'organisation de nos activités, venez vite nous rejoindre !

Club Senior

LE PERLET

SORTIES CULTURELLES :

(Programme prévisionnel des sorties)

JEUDI 7 MAI : visite du musée de la vigne à Montmélian, repas au restaurant et après déjeuner, visite guidée de Montmélian. Quarante-quatre personnes ont participé à cette sortie.

LUNDI 8 JUIN : visite du musée des beaux-arts à Grenoble.

JEUDI 23 JUILLET : visite du château de Virieu et du musée d'Aoste

(Les personnes prendront leur pique-nique)

LE 5 OU 10 OCTOBRE : visite du musée des Confluences à Lyon.

(Repas libre pour les participants)

RANDONNÉES :

Avec le printemps, les randonnées à la journée les vendredis ont repris mais la météo n'est pas toujours clémente et des sorties ont été annulées.

LE VENDREDI 12 JUIN FÊTE DES RANDONNEURS : Circuit découverte et jeu de piste autour de St Jean le Vieux et retour à St Jean le Vieux pour le pique-nique. Tous les adhérents du club pourront s'inscrire pour venir déguster les diots.

PÉRIPLE DES RANDONNEURS : Cette année, les randonneurs partiront du 12 au 19 septembre pour le Val d'Aran – Encatats en Espagne.

CONCOURS DE PÉTANQUE :

Le concours de pétanque se déroulera comme chaque année à Freydière le mardi 28 juillet à partir de 16 h, suivi d'un repas à la Gelinotte.

Vous avez 60 ans et plus, venez nous rejoindre en adhérant au club et en participant à ses activités. (Adhésion au club : 25 € par personne). Retirez votre bulletin d'adhésion auprès de :

Jean Claude DUMAS (secrétaire) :

Tél : 04 76 77 36 24

le-perlet@revel-belledonne.com

Le ROC communique :

Ouverture des inscriptions pour le dernier stage escalade de l'année en site extérieur si météo le permet sinon repli en salle.

Les dates prévues sont : 30/5 6/6 14/6 20/5 28/5. Départ 14h de Revel, retour vers 18h30.

Tarif : 108€ Inscriptions et informations :

Laurent.Testard@gmail.com

Projet équipement de bloc à Revel. Nous sommes intéressés pour ce projet de construction d'un pan de bloc par le ROC par tout don de bois (plaques contreplaquées 22mm, triply, tasseaux 5x10 toutes longueurs), de visserie bois et de vieilles prises d'escalade. Si vous en avez au fond du garage ou si vous êtes intéressés par participer, contactez Laurent.Testard@gmail.com. MERCI !

C'est le printemps à l'APAQ

Un agenda bien chargé

Après les plaisirs du ventre et sa traditionnelle Choucroute, l'APAQ a osé le plaisir des pieds avec un atelier réflexothérapie. Cette découverte de la réflexo a enchanté les participants qui auront constaté que ses bienfaits dépassent largement la sphère des pieds pour englober tout le corps.

Après les pieds, le dos, et plus si affinité. L'APAQ vous propose le samedi 6 juin après-midi un atelier découverte du massage bien-être. Sur table de massage ou au sol, vous pourrez découvrir comment pratiquer très simplement au sein de la famille ou entre amis.

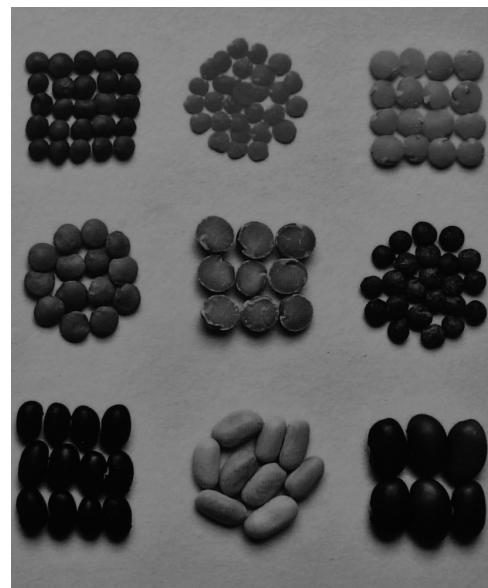
Fête de l'été. Nous allons cette année encore faire preuve d'imagination pour renouveler le contenu de nos célèbres « assiettes bio ». Si vous avez des idées ou souhaitez participer à la fête, n'hésitez pas à nous contacter.

Atelier cuisine le samedi 26 septembre. Lors d'un atelier couscous en janvier, quelques chanceux de l'APAQ ont découvert que certains couscous contenaient du sucre, d'autres des noix, des dates ou du kefir de lait. Le 26 septembre, lors d'un nouvel atelier, les céréales et légumineuses, avec ou sans gluten, vous révéleront tous leurs secrets. Réservez votre après-midi pour cuisiner et votre soirée pour partager vos créations.

DES GRAINES DANS NOS ASSIETTES



Petites ou Grosses Graines



LEGUMINEUSES ET CEREALES

Les Légumineuses et céréales sont des aliments biogéniques (engendre la vie ou la favorise) et bioactifs (interagit de façon positive avec l'organisme). En régénérant les cellules, elles apportent équilibre, vitalité et santé.

LES LÉGUMINEUSES

Protéines végétales « viande du pauvre ou viande du sage ? » souvent boudées ; pourtant leurs qualités nutritionnelles reconnues.

Les plus utilisées en Europe sont : les haricots, les lentilles, les pois secs ou pois cassés, les pois chiches, les fèves, le soja. Il en existe cependant bien d'autres : arachide, azuki, fénugrec, soja vert, lupin, luzerne.

Les légumes secs sont de véritables médicaments. Ils sont riches en acides gras insaturés et dépourvus de cholestérol. Ils permettent la baisse du taux de cholestérol sanguin et ont un effet régulateur de la glycémie en réduisant l'augmentation de la teneur en sucre du sang après un repas (en dépit de la teneur en glucides relativement élevée). Cet aliment a un effet préventif de certains cancers en raison de leur richesse en fibres. La lécithine contenue dans les légumineuses a un rôle essentiel dans l'organisme (métabolisme des graisses et bon fonctionnement du système nerveux).

De nouvelles formes de présentation (flocons, farine) permettent aujourd'hui une cuisine plus rapide et plus facile. Les laits végétaux permettent de varier les goûts tout en étant plus digestes.

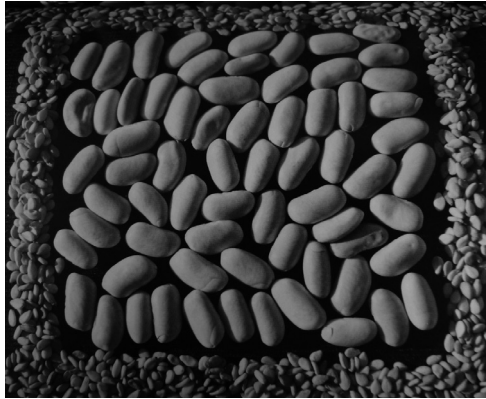
LES CÉRÉALES :

Blé, riz, seigle, épeautre, orge mondé, avoine, sarrasin, maïs, millet, quinoa (que l'on peut assimiler à une céréale).

Certaines céréales peuvent poser des problèmes de sensibilisation et /ou d'assimilation. Il s'agit essentiellement de céréales panifiables (blé, seigle, orge, avoine, kamou) contenant du gluten. Il est dans ce cas possible de remplacer ces céréales par d'autres ayant pas ou peu de gluten : Millet, épeautre, amarante, maïs, fonio, quinoa, riz, sarrasin, sorgho. Le cas de l'épeautre est particulier car il existe des variétés « non hybridées » qui ne génèrent pas d'intolérance.

L'association légumineuses/céréales est très intéressante : $\frac{3}{4}$ de tasse de légumineuses + 2 tasses de riz équivalent à 190g de bifteck si elles sont mangées séparément et 270g si elles sont mangées ensemble (=bioactif). Exemple d'associations connues : couscous/pois chiches ; riz /lentilles ; minestrone ; pilpil aux azukis.

Certaines légumineuses et céréales peuvent également être utilisées sous forme de graines germées pour faciliter leur assimilation.



L'APAQ vous invite à réagir sur cet article et partager vos expériences de la cuisine des céréales et légumineuses. Mieux encore, venez participer à notre atelier du 26 septembre.

LES RECETTES DE L'APAQ

En avant-première de notre atelier cuisine du 26 septembre, retrouvez sur le site quelques unes de nos recettes dont la tarte rapide aux légumes verts à la sauce Cumberland, l'houmous et la galette aux herbes.



Le bureau de l'APAQ

Pour nous contacter
apaq@revel-belledonne.com

Kafé Sauvage

En Juin dernier, Nathalie et Frédi Meignan, habitants de Freydières ont repris le restaurant La Gélinotte avec leur associé Noé Vérité. Tous trois gardiens de refuge de haute-montagne, ils ont souhaité profiter du restaurant pour créer une dynamique culturelle et associative à Freydières, en résonance avec un projet de territoire en Belledonne.



Depuis l'automne dernier, le restaurant La Gélinotte accueille concerts, spectacles et expositions chaque semaine et travaille autant que possible avec les producteurs et artisans locaux. L'association Kafé Sauvage vient d'être créée pour ouvrir ce projet à d'autres habitants et non-habitants de Revel, amoureux de la vie en montagne. Le projet associatif s'articule autour de trois axes : « Freydières, lieu d'initiatives humaines et créatives »

Fédérer les habitants proches et lointains autour d'initiatives humaines artistiques, artisanales, agricoles, territoriales, sociales, festives et chaleureuses. Le restaurant La Gélinotte peut être un lieu pour accueillir expositions, concerts, réunions... Mais l'association Kafé Sauvage souhaite aussi investir les autres espaces de Freydières, le lac et bord de lac, les clairières, les granges dépendantes de La Gélinotte... afin de multiplier les possibilités d'événements et d'expressions artistiques et humaines.

« MILIEU MONTAGNARD DE RESSOURCEMENT »

Favoriser l'éducation à l'environnement et les activités de plein air en lien avec la nature. Par là, l'association souhaite promouvoir Freydières comme un lieu de recueillement et de ressourcement, en favorisant à plus large échelle le respect de l'environnement et des espaces naturels montagnards comme des lieux d'exception à protéger.

« ESPACE DE RENCONTRE AU SEIN DE BELLEDONNE »

S'intégrer au sein du territoire de Belledonne en favorisant la rencontre des différents types d'acteurs et les discussions autour des enjeux locaux comme la cohabitation des usages de la montagne et la mutation de la vie rurale.

APE Revel St-Jean-le-Vieux

CARNAVAL :

Merci à tous les enfants et aux adultes d'avoir égayé la place du village grâce à leurs déguisements colorés ! Nous avons passé une excellente matinée à déguster des bugnes autour de Mr Carnaval qui avait été confectionné cette année encore par les élèves de l'école maternelle : un beau travail ! Nous avons tourné la page de l'hiver en musique, vive le printemps...



MARCHÉ AUX FLEURS :

Suite à un problème de livraison, le marché aux fleurs n'a pu avoir lieu comme prévu. Toutes nos excuses aux personnes qui comptaient sur nous pour étoffer leur jardin cette année. Les week-end rallongés se succédant, nous attendrons l'année prochaine pour vous proposer des plantes.

FÊTE DE FIN D'ANNÉE:

Cette année la fête de fin d'année aura lieu un vendredi soir au mois de juin ! Stands de jeux, présentation du travail des enfants, barbecue... Soyez vigilants, la date vous sera communiquée par mail prochainement.

Pour toutes questions, suggestions ou envie de participer merci de nous contacter à cette adresse : ape.revel.belledonne@gmail.com

Les brèves de la cantine

Avec le printemps ... Le soleil revient alors pensez aux chapeaux et casquettes pour vos petites têtes. Le bureau réfléchit à de nouvelles modalités pour les inscriptions de la prochaine rentrée. Alors ne manquez pas de lire le prochain RD qui vous apportera toutes les informations que vous attendez (fin de l'anticipation - pré inscription - prélèvements)

EN VRAC : Les attestations impôt pour les enfants de moins de 6 ans arrivent bientôt dans vos boîtes aux lettres.

La prochaine facture au 10 juillet sera à régler impérativement avant le 10 août.

Maisons fleuries

remise des prix le 2 juin



Le Syndicat d'Initiative procédera le mardi 2 juin à 18h en mairie à la remise des prix de la 8ème édition du concours des maisons fleuries. Vous êtes cordialement invités à cette manifestation qui sera agrémentée d'une conférence sur les bonnes pratiques en matière de fleurissement. L'invité, M. Jean-Paul FAURE, membre du jury départemental de fleurissement et ancien directeur des espaces verts de la ville de Grenoble, répondra aux questions du public tout en donnant ses conseils en matière de traitement phytosanitaire, de désherbage, d'arrosage, du choix des plantes vivaces ou annuelles... et en précisant les attentes du jury.

Un apéritif clôturera cette rencontre.

Petites annonces

N'hésitez pas à déposer vos petites annonces sur le site et à consulter celles déjà éditées. Elles sont classées en différentes rubriques pour une lecture plus aisée.

le piano du lac



Le 10 juin à 19h : Concert sur le lac de Belledonne

Le mercredi 10 juin prochain, Le restaurant La Gélinotte et l'association Kafé Sauvage accueillent à Freydières « La Volière aux Pianos » et le musicien Philippe Séranne pour un concert « Piano sur le lac de Freydières ».

Véritable transhumance, la deuxième édition de cette tournée poétique part de la Haute-Savoie pour les Hautes-Alpes à la rencontre des plus beaux lacs et cours d'eau alpins.

« Ce soir, au coucher du soleil, un piano apparaît sur le lac. Dérivant, le radeau musical fait escale face à la rive pour un récital sur l'eau. Philippe Séranne, le Fou flottant se jette à l'eau pour nous faire voyager. Rêverie poétique et jubilatoire, il nous entraîne dans le verbe fou de son chant écorché sur le roseau de la comédie humaine. Les pianistes et musiciens du village s'emparent ensuite du piano pour le faire vivre et sonner sous les étoiles. »

Après un récital sur le lac de Freydières, les musiciens amateurs et professionnels seront

invités à se donner en concert sur le radeau et finir la soirée dans un buff musical aquatique.

Le concert débutera à 19h précises au Lac de Freydières. A 20h15, place aux musiciens locaux. La billetterie est volontaire et conseillée à hauteur de 10 euros par personne pour permettre l'autofinancement de la tournée (vous pouvez mettre plus ou moins selon vos moyens).

POUR PLUS D'INFORMATION :

www.lavoliere.ouvaton.org/le-piano-du-lac

www.lagelinottebelledonne.fr

Venez nombreux !!

On se fait une toile ?

Cinéma en plein air !

Retrouvons nous le vendredi 19 juin à 21h30 sur le terrain de foot (ou à la salle de l'Our-sière en cas de mauvais temps) pour voir le film « Au bonheur des ogres » dans le cadre du festival de cinéma en plein air, organisé par la communauté de communes Le Grésivaudan.

Dans la tribu Malaussène, il y a quelque chose de curieux, de louche, d'anormal même diraient certains. Mais à y regarder de près, c'est le bonheur qui règne dans cette famille joyeusement bordélique dont la mère sans cesse en cavale amoureuse a éparpillé les pères de ses enfants. Comédie française (2013) de Nicolas Bary, avec Raphaël Personnaz, Bérénice Bejo, Guillaume De Tonquédec

Programme complet des projections dans le Grésivaudan sur :

www.le-gresivaudan.fr

Soirée "Coup de coeur", un beau voyage à travers

les mots

Vendredi 6 mars au soir, une dizaine de lecteurs se sont retrouvés à la bibliothèque pour échanger leurs impressions sur des livres lus récemment ou non.

Dans une ambiance très détendue, chacun a apporté un roman, un policier, des BD, voire même un plein sac... n'est-ce pas Valérie ?

Les goûts littéraires étaient variés, et d'autant plus enrichissants, car nous avons entendu plusieurs fois : « C'est quel titre ? ça me donne envie de le lire, celui-là ! »

Cette première rencontre a été appréciée de tous et nous nous sommes donné rendez-vous pour une prochaine fois au mois d'Octobre.

Vous pourrez retrouver la liste des principaux livres évoqués sur le site internet.

Momento

COMPTEURS D'EAU

Tout changement de locataire ou de propriétaire doit être signalé à la mairie, afin d'effectuer le relevé du compteur d'eau.

Dans le cas contraire, la totalité de la facturation sera adressée à l'ancien locataire ou propriétaire.

ASSAINISSEMENT

Pour tout renseignement concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif, vous pouvez vous adresser à Mme POULAIN, à la mairie : 04 76 89 82 09

INFOS PRATIQUES EDF GDF

Accueil clientèle téléphonique : 0 810 668 284

Urgence Électricité : 0 810 333 438

COLLECTES ORDURES MÉNAGÈRES

Poubelle bleue (tri) : Jeudi de 4h à 11h

Autre poubelle : Lundi de 4h à 11h

OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

CROLLES : 04 76 08 03 03 | 7 j/7, de 8h30 à 17h45

ST ISMIER : 04 38 72 94 30 | Lun, mer, vend : de 14h à 19h, mar, jeu : 17h à 19h, Sam : de 9h30 à 19h

ST MARTIN D'URIAGE (LA RONZIÈRE) : 04 76 59 70 01

Lun, mer, vend, sam : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (en hiver) et 18h30 (en été)

SECRETARIAT

Tél. 04 76 89 82 09 | Fax : 04 76 89 83 13

mairie@revel-belledonne.com

Ouvert au public :

Lundi de 13h30 à 17h | Mardi de 14h à 19h

Vendredi de 14h à 18h | Samedi de 08h30 à 11h30

SERVICE ANIMATION

04 76 89 86 00

service-animation@revel-belledonne.com

APRÈS L'ÉCOLE (T.A.P.)

06 31 74 24 96

apreslecole@revel-belledonne.com

En cas d'absence, laissez votre message sur le répondeur.

PERMANENCE SOCIALE

Sur rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

SERVICES TECHNIQUES :

04 76 89 81 24

services-techniques@revel-belledonne.com